



SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 15 juin 2026, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Madame la conseillère Razak Malekan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques

Est absente :
Madame la conseillère Ginette Mondat

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

26-06-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbaux
- 1.3. Appui à la MRC de Roussillon - demande au Programme PAFIRSPA - Route verte, phase 2

- 1.4. Appui à la SCABRIC - Bureau d'audiences publiques sur l'environnement générique sur l'eau
- 1.5. Appui à Saint-Philippe - demande d'aide financière au Programme PAFIRS - terrain synthétique
- 1.6. Dépôt de candidature - *Prix des collectivités durables de la FCM*

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

- 4.1. Dépôts - rapports des déboursés et des virements budgétaires
- 4.2. Dépôt - certificat d'adjudication de l'émission d'obligations au 8 juin 2026 - vente d'obligations par soumissions publiques

5. SERVICE DU GÉNIE

- 5.1. Autorisation de dépenses au Génie (PQI) - excédent de fonctionnement non affecté
- 5.2. Attribution de contrat - étude conceptuelle - usine de traitement d'eau potable - procédure ouverte 2620-ST
- 5.3. Attribution de contrat - fourniture de compteurs d'eau résidentiels - procédure ouverte 2622-ST

6. SERVICES JURIDIQUES

- 6.1. Autorisation de signature - documents relatifs aux activités relevant des directions des loisirs et de l'urbanisme (sans dépense)

7. SERVICE DES LOISIRS

- 7.1. Aide financière - athlètes
- 7.2. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 26 mai au 15 juin 2026
- 8.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BU-2026-01

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 9.1. Reconduction de contrat - licences Microsoft Dynamics 365 Customer Service - projet RÉSO

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

11. SERVICE DE L'URBANISME

- 11.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 27 mai 2026
- 11.2. Demandes de dérogations mineures
- 11.3. Autorisation de signature - Addendum 1 à l'entente de principe pour la réalisation de bâtiments municipaux
- 11.4. Autorisation de signature - réaménagement sur le domaine public rue des Marronniers
- 11.5. Attribution de contrat - refonte du Plan d'urbanisme et du Règlement de zonage - procédure ouverte 2612-UR
- 11.6. Confirmation au CSSDGS - Cession de terrains pour la construction de nouvelles écoles 2027-2037

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1010-017 (nuisances, paix et bon ordre)
- 12.2. Adoption du Règlement 1394-002 (publication des avis publics)
- 12.3. Adoption - Règlement 5000-075 (omnibus)
- 12.4. Adoption - Règlement 5000-076 (création zone P-447 pour école primaire)
- 12.5. Adoption - Règlement 5005-024 (mesures de mitigation sonores, vibratoires et ferroviaires)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-06-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du conseil du 25 mai 2026.

26-06-03 APPUI À LA MRC DE ROUSSILLON - DEMANDE AU PROGRAMME PAFIRSPA - ROUTE VERTE, PHASE 2

CONSIDÉRANT la résolution du conseil de la MRC de Roussillon du 27 mai 2026 autorisant la présentation du projet d'achèvement de la Route verte numéro 3 à Saint-Constant, en vue de l'aménagement d'une passerelle pour vélos au-dessus de l'autoroute 30, adressée au ministère de l'Éducation, dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 de ce programme permet de financer des projets de rénovation, de mise aux normes, de construction ou d'aménagement d'infrastructures sportives et récréatives favorisant la pratique d'activités physiques, excluant les infrastructures de plein air.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac appuie la MRC de Roussillon dans ses démarches auprès du ministère de l'Éducation pour la présentation du projet susmentionné dans le cadre du PAFIRSPA.

2026-0230

26-06-04 APPUI À LA SCABRIC - BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT GÉNÉRIQUE SUR L'EAU

CONSIDÉRANT QUE l'eau constitue une ressource collective essentielle à la santé publique, au développement socioéconomique et à la protection des écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Montérégie est confronté depuis plusieurs années à des enjeux récurrents de disponibilité de l'eau souterraine, se manifestant notamment par l'assèchement de puits, des tensions entre les usages agricoles, municipaux et industriels, ainsi qu'une vulnérabilité accrue de l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE plus de 40 % de la population de certaines zones de la Montérégie dépend de l'eau souterraine comme source d'eau potable, ce qui accentue les risques sociaux et territoriaux en contexte de pénurie;

CONSIDÉRANT QUE les sécheresses récurrentes, exacerbées par les changements climatiques, combinées à l'imperméabilisation des sols et au drainage agricole, réduisent la recharge naturelle des nappes phréatiques et accentuent les pénuries d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la réglementation actuelle encadrant les prélèvements d'eau et son application sont limitées par l'absence d'indicateurs fiables permettant d'évaluer les impacts cumulatifs des prélèvements sur les ressources en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme de bassin versant (OBV) SCABRIC, reconnu en vertu de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, a formellement sollicité le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour la tenue d'un Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) générique sur les pénuries d'eau;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs acteurs régionaux, dont des MRC et des tables de concertation régionales, convergent vers la nécessité d'une analyse publique, indépendante et intégrée des enjeux liés à l'eau en Montérégie.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac :

- appuie officiellement la requête de la SCABRIC adressée au MELCCFP afin de déclencher la tenue d'un BAPE générique portant sur les enjeux de pénurie et de gestion durable de l'eau;
- reconnaît qu'un BAPE générique constitue un outil pertinent pour documenter les déséquilibres structurels entre les prélèvements et la recharge des nappes phréatiques, dans une perspective de protection de l'intérêt public;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la ministre du MELCCFP, aux député(e)s des circonscriptions provinciales de Châteauguay, La Prairie et Sanguinet, à la SCABRIC, à la Table de concertation régionale de la Montérégie, à la MRC de Roussillon ainsi qu'aux municipalités en faisant partie.

**26-06-05 APPUI À SAINT-PHILIPPE - DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU PROGRAMME PAFIRS -
TERRAIN SYNTHÉTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe désire présenter une demande au *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives* (PAFIRS) du gouvernement du Canada pour la construction d'un terrain synthétique.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac appuie la Ville de Saint-Philippe dans le cadre de la demande d'aide financière susmentionnée afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du gouvernement du Canada ainsi que du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la Ville de Saint-Philippe.

2024-0317

**26-06-06 DÉPÔT DE CANDIDATURE - PRIX DES
COLLECTIVITÉS DURABLES DE LA FCM**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire déposer sa candidature au *Prix des collectivités durables de la FCM*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du formulaire de mise en candidature et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt du projet pilote des traverses lumineuses dynamiques au *Prix des collectivités durables de la FCM*, dans la catégorie *Transports durables*;

QUE le directeur général ou son remplaçant soit désigné signataire et autorisé à déposer le dossier de candidature, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0229

2. DIRECTION GÉNÉRALE

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS

4. SERVICE DES FINANCES

26-06-07 DÉPÔTS - RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

La trésorière adjointe dépose au conseil les rapports suivants :

- les déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026 pour un total de 5 861 079,71 \$;
- les virements budgétaires pour la période du 1^{er} au 31 mai 2026.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2026-0227

26-06-08 DÉPÔT - CERTIFICAT D'ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU 8 JUIN 2026 - VENTE D'OBLIGATIONS PAR SOUMISSIONS PUBLIQUES

La trésorière adjointe dépose au conseil le certificat d'adjudication relatif à la vente et à l'émission d'obligations en date du 8 juin 2026, pour un montant de 11 840 000 \$, à la firme Marchés Mondiaux CIBC inc., au coût réel de 3,79563 %, pour des échéances entre 2027 et 2031.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2026-0219

5. SERVICE DU GÉNIE

26-06-09 AUTORISATION DE DÉPENSES AU GÉNIE (PQI) - EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

CONSIDÉRANT le Programme quinquennal d'immobilisations 2027-2028-2029-2030-2031.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service du génie soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes aux projets d'immobilisations suivants, incluant les contrats et dépenses essentiels à leur réalisation, selon les montants respectifs, jusqu'à concurrence d'un montant total de 6 264 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement de chacun de ces projets à même l'excédent de fonctionnement non affecté :

N ^{os} projets	Projets	Montants plus les taxes applicables
Surplus affectés - Pavage		
G26-018	Programme de réfection de surface 2027 - Diverses rues	900 000 \$
G27-028	Programme de réfection de surface 2028 - Diverses rues	150 000 \$
Surplus affectés - Plans et devis		
G27-024	Diverses interventions en lien avec les mesures compensatoires	220 000 \$
G27-025	Promenade de la Sorbonne, phase 2 (entre Savoie et Sardaigne)	264 000 \$
G27-026	Amélioration au parc Fernand-Seguin - ajout d'un chalet de parc et aménagements paysagers au pumptrack	126 000 \$
G27-029	Reconstruction des infrastructures de la place Mercure, entre Marie-Victorin et le 122, place Mercure	286 000 \$
G27-030	Assèchement du marais Sardaigne - Travaux au poste de pompage Sardaigne	88 000 \$
Surplus affectés - Projets futurs		
G26-051	Déconstruction du garage municipal et de la caserne	1 900 000 \$
G27-046	Pôle civique - Construction d'une nouvelle maison du citoyen et d'une bibliothèque	1 430 000 \$
Surplus affectés - Compteurs d'eau		
G26-080	Installation de compteurs d'eau	900 000 \$

2026-0215

26-06-10 ATTRIBUTION DE CONTRAT - ÉTUDE CONCEPTUELLE - USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE - PROCÉDURE OUVERTE 2620-ST

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la procédure ouverte 2620-ST, sept entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit attribué à CIMA+ S.E.N.C., soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, le contrat de services professionnels pour l'étude conceptuelle relative à l'usine de traitement d'eau potable, aux prix forfaitaires soumis, pour un montant de 360 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2620-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0126

**26-06-11 ATTRIBUTION DE CONTRAT - FOURNITURE DE
 COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELS -
 PROCÉDURE OUVERTE 2622-ST**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la procédure ouverte 2622-ST, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit attribué à Les Compteurs Lecompte ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture de compteurs d'eau, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 115 448 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2622-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0216

6. SERVICES JURIDIQUES

**26-06-12 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS
 RELATIFS AUX ACTIVITÉS RELEVANT DES
 DIRECTIONS DES LOISIRS ET DE L'URBANISME
 (SANS DÉPENSE)**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service des loisirs ou son remplaçant soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, les documents ne comportant pas de dépense et relatifs aux domaines relevant de sa direction, soit :

- les demandes de vérification des antécédents judiciaires du personnel relevant de la Ville de Candiac auprès de la Régie intermunicipale de police Roussillon;
- les autorisations pour la réalisation ou la collaboration à des projets relatifs aux sports, aux arts, à la culture ou aux loisirs et dont l'objet ne relève pas du *Règlement 1434 relatif à l'occupation du domaine public*;
- les demandes d'aide financière ou de subvention pour le Service des loisirs;
- les ententes pour l'obtention de commandites;
- les baux de location des installations municipales avec Élections Québec et Élections Canada;

QUE le directeur du Service de l'urbanisme ou son remplaçant soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, les documents ne comportant pas de dépense et relatifs aux domaines relevant de sa direction, soit :

- les ententes pour l'obtention de commandites;

QUE la résolution 26-04-17 soit remplacée par la présente.

2026-0209

7. **SERVICE DES LOISIRS**

26-06-13 **AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes :

Événement	Noms des participants	Montants
Championnat provincial de ski alpin, Criterium U16, du 24 février au 1 ^{er} mars 2026, à Mont-Sainte-Anne (Québec)	Madame Jade Pharand	150 \$
Tournoi international de handball 2026, du 29 mars au 7 avril 2026, à Prague (Tchéquie)	Monsieur Édouard Fortin	500 \$
Coupe Chevrolet 2026, hockey féminin, du 9 au 12 avril 2026, à Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)	Madame Laurence Thibeault	150 \$
Championnats nationaux jeunesse de volleyball Canada, du 14 au 17 mai 2026, à Calgary (Alberta)	Madame Delphine Laroche	300 \$

2026-0208

26-06-14 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée l'aide financière suivante :

<i>Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation</i>			
Organisme	Activité	Nature du soutien	Valeur
Association du baseball mineur de Candiac	Tournoi provincial de baseball féminin de Candiac	Commandite	2 000 \$
		Commandite en service - support technique et professionnel	5 000 \$

2026-0232

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

26-06-15 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 26 MAI AU 15 JUIN 2026

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 26 mai au 15 juin 2026.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2026-0222

26-06-16 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BU-2026-01

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BU-2026-01 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus, relative au maintien à l'emploi d'une hortultrice, conditionnel à l'obtention du certificat en horticulture et en gestion d'espaces verts;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0233

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

26-06-17 RECONDUCTION DE CONTRAT - LICENCES MICROSOFT DYNAMICS 365 CUSTOMER SERVICE - PROJET RÉSO

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit reconduit le contrat avec Drummond informatique ltée (MicroAge) relatif aux licences Dynamics 365 Customer Service Enterprise, pour un montant approximatif de 73 981,44 \$ plus les taxes applicables, pour une période de 12 mois;

QUE la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE la reconduction de ce contrat soit conditionnelle à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'Annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

2026-0170

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

11. SERVICE DE L'URBANISME

26-06-18 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 27 MAI 2026

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 27 mai 2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AGRANDISSEMENT			
Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2026-05-044	106, avenue Liberté	2026-20034	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AFFICHAGE			
Approuver les demandes de PIIA pour l'affichage de bâtiments commerciaux aux adresses suivantes :			
N^{os} recommandations	Adresses	N^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2026-05-045	60, rue de Strasbourg	2025-20052	s.o.
CCU-2026-05-046	3, boulevard de Sardaigne	2026-20029	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE FAÇADES			
Approuver les demandes de PIIA pour la modification de façades d'un bâtiment unifamilial de structure isolée aux adresses suivantes :			
N^{os} recommandations	Adresses	N^{os} demandes PIIA	Condition
CCU-2026-05-047	121, place Mercure	2026-20036	s.o.
CCU-2026-05-048	41, avenue de Gênes	2026-20039	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE FAÇADES			
Approuver la demande de PIIA pour la modification de façades d'un bâtiment unifamilial de structure jumelée à l'adresse suivante :			
N^o recommandation	Adresse	N^o demande PIIA	Condition
CCU-2026-05-049	207, boulevard Champlain	2026-20030	s.o.

2026-0224

26-06-19 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

a) Consultation du public sur ces demandes :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur les demandes suivantes :

- Lots 6 359 227, 6 451 305 et 6 451 306 (lot projeté 6 727 264);
- 39, place de Bretagne.

Il n'y a aucune intervention.

b) Décisions du conseil :

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication des avis publics de consultation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard des immeubles identifiés ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

LOTS 6 359 227, 6 451 305 ET 6 451 306 (LOT PROJETÉ 6 727 264) ZONE H-443	
N° recommandation	CCU-2026-05-043
Déroations mineures	<ul style="list-style-type: none"> • Une distance de 1,5 mètre entre un mur aveugle du bâtiment principal et une aire de stationnement, au lieu de 3 mètres minimum; • Une distance de 3 mètres entre un mur avec une fenêtre du rez-de-chaussée du bâtiment principal et une aire de stationnement, au lieu de 4,5 mètres minimum; • Une construction souterraine communicante avec le bâtiment principal localisée à une distance de 0 mètre des lignes avant, arrière et latérale de terrain, au lieu de 2 mètres minimum; • Une dalle de propreté pour l'entreposage des conteneurs localisée dans une cour et marge avant alors que le Règlement l'interdit; • Des thermopompes et appareils de climatisation localisés en cour et marge avant, avant secondaire, latérale et arrière alors que le Règlement l'interdit; • Des systèmes de climatisation installés sur des balcons alors qu'ils doivent obligatoirement être sur le toit plat; • Une entrée de garage devant une façade comprenant aussi une entrée principale alors que le Règlement l'interdit.

LOT 2 095 471 39, PLACE DE BRETAGNE ZONE H-326	
No recommandation	CCU-2026-05-050
Déroation mineure	<ul style="list-style-type: none"> • Une marge arrière de 5 mètres au lieu d'un minimum de 7,5 mètres.

**26-06-20 AUTORISATION DE SIGNATURE - ADDENDUM 1 À
L'ENTENTE DE PRINCIPE POUR LA
RÉALISATION DE BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT l'Entente de principe pour la réalisation de bâtiments municipaux (maison du citoyen et bibliothèque) conclue le 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac et 9364-6297 Québec inc. (Medifice Investissements) conviennent de procéder à la modification de cette entente afin de prolonger la période d'exclusivité initiale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé l'Addendum 1 à l'entente précitée, tel que soumis aux membres du conseil;

QUE le directeur général ou son remplaçant soit autorisé à signer cet Addendum, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0218

**26-06-21 AUTORISATION DE SIGNATURE -
RÉAMÉNAGEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC
RUE DES MARRONNIERS**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente relative à des travaux municipaux - travaux de réaménagement sur le domaine public de la rue des Marronniers à intervenir avec Immeuble Mellem Candiac inc., telle que soumise aux membres du conseil;

QUE la directrice du Service de l'urbanisme ou son remplaçant soit autorisé(e) à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0231

**26-06-22 ATTRIBUTION DE CONTRAT - REFONTE DU
PLAN D'URBANISME ET DU RÈGLEMENT DE
ZONAGE - PROCÉDURE OUVERTE 2612-UR**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la procédure ouverte 2612-UR, huit entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit attribué à EXP International services inc. (Les Services EXP inc.), soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final, le contrat de services professionnels pour la refonte du Plan d'urbanisme et du Règlement de zonage, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 143 975 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2612-UR, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'attribution de ce contrat soit conditionnelle à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'Annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

2026-0226

26-06-23 CONFIRMATION AU CSSDGS - CESSIION DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES ÉCOLES 2027-2037

CONSIDÉRANT la réception de la planification des besoins d'espace d'infrastructures scolaires 2027-2037 soumise par le Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries (CSSDGS) ainsi que ses critères relatifs aux terrains pouvant être proposés par la Ville de Candiac, tels que détaillés dans la lettre datée du 24 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le CSSDGS estime toujours que la construction de deux nouvelles écoles, primaire et secondaire, est nécessaire sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le CSSDGS a entamé des discussions avec la Ville afin de clarifier ses orientations quant à l'avenir du site de l'actuelle école Saint-Marc afin que la municipalité puisse poursuivre de façon cohérente la planification de son centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE, concernant l'implantation d'une nouvelle école secondaire, la planification des besoins soumise par le CSSDGS ne tient aucunement compte des décisions suivantes concernant le terrain formé du lot 2 092 053 et d'une partie du lot 4 314 160 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

- refus de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'exclure ce terrain de la zone agricole;
- refus de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) d'inclure ce terrain dans le périmètre d'urbanisation;
- refus du gouvernement du Québec de soustraire ce terrain de la compétence de la CPTAQ et permettre son exclusion de la zone agricole.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le CSSDGS procède à la mise à jour de sa planification des besoins 2027-2037 suivant les constatations susmentionnées;

QUE la Ville réitère son engagement de céder, à titre gratuit, les terrains nécessaires à la construction d'une école primaire et d'une école secondaire au CSSDGS;

QUE le terrain proposé pour l'école primaire ait une superficie maximale de 13 000 mètres carrés selon le nombre d'étages;

QUE le terrain proposé pour l'école secondaire ait une superficie minimale de 36 500 mètres carrés selon le nombre d'étages;

QUE la cession du terrain concerné pour la construction d'une école secondaire se réalise conditionnellement à l'acceptation de la demande de modification du périmètre d'urbanisation de la MRC de Roussillon et du périmètre métropolitain de la CMM ou par un décret du gouvernement du Québec, malgré le refus de la CPTAQ de la demande d'exclusion de la zone agricole numéro 442950;

QUE la résolution 26-02-33 soit remplacée par la présente;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au CSSDGS.

2026-0201

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

26-06-24 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1010-017 (NUISANCES, PAIX ET BON ORDRE)

Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1010-017 modifiant le Règlement 1010 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre, afin d'augmenter les amendes minimales* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2026-0217

26-06-25 ADOPTION DU RÈGLEMENT 1394-002 (PUBLICATION DES AVIS PUBLICS)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du Règlement 1394-002 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2026 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 1394-002 modifiant le Règlement 1394 édictant les modalités de publication des avis publics.*

2026-0211

26-06-26 ADOPTION - RÈGLEMENT 5000-075 (OMNIBUS)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement 5000-075 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2026 et que, lors de cette même séance, le premier projet de règlement a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2026 et que le second projet du Règlement 5000-075 a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu à la suite de la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et que, conséquemment, le Règlement 5000-075 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement omnibus 5000-075 modifiant le Règlement de zonage.*

2026-0204

26-06-27 ADOPTION - RÈGLEMENT 5000-076 (CRÉATION ZONE P-447 POUR ÉCOLE PRIMAIRE)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement 5000-076 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 avril 2026 et que, lors de cette même séance, le premier projet de règlement a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 25 mai 2026 et que le second projet du Règlement 5000-076 a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été reçue dans le délai prévu à la suite de la publication de l'avis relatif à une demande de participation à un référendum et que, conséquemment, le Règlement 5000-076 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 5000-076 modifiant le Règlement de zonage afin de créer la zone P-447, l'assujettir à des dispositions particulières et ajuster la grille des usages et normes de la zone H-443.*

2026-0205

26-06-28 ADOPTION - RÈGLEMENT 5005-024 (MESURES DE MITIGATION SONORES, VIBRATOIRES ET FERROVIAIRES)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du Règlement 5005-024 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mai 2026 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 5005-024 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats afin de revoir les exigences en matière d'études et de mesures de mitigation, notamment en bordure d'autoroute, et exiger la construction des ouvrages requis avant l'émission d'un permis de construction.*

2026-0210

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 19 h 45.

NORMAND DYOTTE
Maire

PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

NON APPROUVÉ